



COMMUNE DE PAUDEX

Procès-verbal

de la séance ordinaire du Conseil communal de Paudex
du lundi 7 mars 2011 à 20h à la salle communale

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2011
2. Communications du bureau
3. Préavis municipal n° 02/2011 - Création d'une association de communes « Sécurité Est Lausannois »
4. Communications municipales
5. Propositions individuelles et divers.

M. Spring salue les membres de la Municipalité et souligne la présence M. Nippell, rédacteur pour le Régional ainsi que celle de trois représentants de la Police de Pully.

M. Savioz prend place à la table des scrutateurs en l'absence de M. Di Natale, excusé.

Le quorum étant atteint avec 26 conseillers présents, le **Président** déclare la séance ouverte et fait voter l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité. 2 conseillers arrivent avec quelques minutes de retard.

1. Procès-verbal de la séance du 7 février 2011

Mme Quartier signale que le nombre de conseillers présents ne correspond pas (27 annoncés présents et 30 votants).

M. Reichen dit qu'il faut lire à l'avant-dernière page : *Mme Lambert, administratrice de la fondation de l'enfance et de la jeunesse de Pully qui gère les structures de Paudex afin que certaines erreurs ne soient pas reproduites.*

M. Fontannaz à la dernière page, signale *qu'il n'y a pas de réseau de fibres optiques actuellement à Pully.*

M. Kehtari, sur ce même sujet, avait mentionné que depuis la fin du monopole il y a d'autres fournisseurs, comme par exemple VTX, qui proposent des services internet et téléphonie sans facturer le dernier km. Il faut bien sûr lire *en facturant le dernier km.*

M. Meystre, concernant le PGA : un premier rapport sera soumis à la SDT il s'agit *du service du développement territorial* et non du service des travaux.

Le procès-verbal avec les modifications susmentionnées est accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau

Le **président** a représenté le Conseil :

- le 7 février à Pully à une séance organisée par le conseil de politique sociale avec notamment un exposé de M. Pierre-Yves Maillard ;
- le 8 février à Puidoux à une séance de préparation des élections communales en compagnie de la secrétaire du Conseil,

- le même soir à Beaulieu pour une présentation du PALM avec les 5 schémas directeurs dont le SDEL, et à laquelle plus de 500 personnes ont participé. Le Président a eu l'impression « qu'il se passe plus de choses dans les autres régions que chez nous » ;
- le 23 février à Pully au rapport des 3 corps sécuritaires (Pompiers, Police, Protection civile);
- le 24 février à la soirée organisée par la Municipalité pour les nouveaux habitants et les jeunes ayant atteint leur majorité.

Il informe que pour la votation fédérale du 13 février intitulée « Protection contre la violence des armes », il y a eu à Paudex un taux de participation de 49,24%. 5 bulletins de vote ont été apportés au bureau.

M. Spring rappelle, au sujet du travail des commissions, qu'un préavis est généralement examiné par deux commissions, celle des finances qui étudie la faisabilité financière, ainsi que la commission ad hoc chargée d'étudier la faisabilité « politique ». Dans son rapport, la commission ad hoc doit mentionner l'accord de la commission des finances. Quant au rapport de la commission des finances, il n'est en principe pas lu, sauf s'il n'y a pas de commission ad hoc ou dans des cas particuliers.

Il rappelle que les élections communales auront lieu le dimanche 13 mars. Pour le dépouillement l'effectif sera renforcé d'environ 8 personnes, soit 12 personnes en tout. Deux équipes travailleront en parallèle pour le Conseil et la Municipalité. 6 à 8 conseillers sont dès lors recherchés pour le dépouillement entre 10h et 12h30 environ. Les volontaires sont priés de s'annoncer en fin de séance.

Le Président annonce qu'au cas où tout le Conseil et la Municipalité ne seraient pas élus, il y aurait un deuxième tour le 3 avril. L'élection du Syndic et des 11 suppléants aura lieu le 15 mai.

3. Préavis 2/2011 - Création d'une association de communes « Sécurité Est Lausannois »

Le Président précise qu'étant donné les séances très rapprochées, les commissions pour ce préavis ont été désignées au mois de janvier déjà. Mme Chaubert, présidente de la commission ad hoc et élue le 7 février à la commission des finances, n'a donc pas participé au rapport de la commission des finances pour ce préavis. Il y a donc une totale indépendance de jugement entre les deux commissions.

Mme Chaubert lit le rapport de la commission ad hoc composée de Mme Künzi-Hofmann, M. Kehtari et elle-même, réunie le 31 janvier en présence de la commission des finances ainsi que du Syndic, MM. les Municipaux Fontannaz, Reichen et Quartier et de M. Dan Weber, Commandant de la police de Pully. Une deuxième séance a eu lieu le 21 février 2011. Les membres de la commission ont constaté que les citoyens et la Commune ont beaucoup à y gagner car la commune sera bien représentée avec 3 membres au conseil intercommunal et les charges seront moins importantes qu'avec le système actuel.

Favorable au projet, la commission ad hoc, avec l'aval de la Commission des finances, recommande l'acceptation du préavis.

Les statuts sont passés en revue article par article.

P 7. **Le Président** demande, à l'art 18, pourquoi ce n'est pas le municipal en charge de la police qui est de fait nommé au comité de direction de chaque commune membre.

M. Quartier dit que chaque commune a droit à un représentant de sa municipalité (2 pour Pully) au conseil de direction. Mais le conseil intercommunal est libre de refuser ce choix et demander un autre Municipal. L'élection doit être confirmée par le Conseil intercommunal.

Art 33. **Le Président** demande quel est le calendrier prévu pour la mise en place de la nouvelle police.

M. Quartier dit que ce préavis passe cette semaine devant les 3 autres conseils communaux, Pully, Belmont et Savigny. En cas d'acceptation l'association entre en vigueur le 1^{er} janvier 2012 et la « machine » partira avec les nouveaux élus.

M. Chappuis (p 11 article 40) demande qui va édicter le nouveau statut du personnel.

M. Quartier dit que c'est l'association qui va être l'employeur des 40-50 personnes. Il informe que dans les 5 ans à venir les conditions devront être comparables à celles du Canton et qu'en attendant c'est le statut de Pully qui s'applique.

M. Crousaz, se référant au document blanc (préavis), demande quel est le potentiel des regroupements de communes dont on parle. Il aimerait savoir ce qui se passe si elles décident de s'allier à d'autres communes comme celle de Lutry par exemple.

M. Quartier dit qu'en cas d'adhésion d'une nouvelle commune, les 4 conseils doivent donner leur aval. Historiquement il y a eu une volonté d'intégrer Lutry pour faire une police intercommunale solide car l'association prévue actuellement est encore un peu faible (25'000 personnes) mais Lutry préfère rester sur son quant-à-soi et a fait son association de son côté avec des communes telles que Puidoux, etc. C'est dommage car cela aurait été idéal d'avoir une police intercommunale au service d'un bassin de 35'000 personnes.

M. Crousaz demande si, en cas de fusion, il y aura un changement de clé de répartition.

M. Quartier dit qu'en cas de fusion interne au sein de l'association il n'y aurait pas de problème, il y aurait juste une modification de la clé de répartition. Mais s'il devait y avoir une fusion des communes comme par exemple Savigny avec Forel cela modifierait fondamentalement les statuts et la clé de répartition. L'engagement pris ce soir est valable pour 10 ans sauf modification importante.

M. Crousaz demande ce que va devenir le poste de gendarmerie de Paudex.

M. Quartier répond que le poste n'est pas remis en cause.

M. Crousaz demande à quoi sert ce poste de gendarmerie.

M. Quartier dit que c'est une complémentarité avec la police. La partie juridique, autoroute, drogue, police judiciaire est de compétence cantonale.

Le Syndic dit que le poste est situé à Paudex mais n'est pas seulement au service des habitants de Paudex.

M. Crousaz demande si la taille du poste de police de Pully est suffisante pour l'extension envisagée.

M. Quartier dit qu'il y a aussi un local à Savigny. Une réflexion va se faire à ce sujet dès l'association créée, mais aucune construction nouvelle n'est prévue pour le moment.

Il ajoute que 15 personnes seront engagées pour les tâches supplémentaires confiées par le Canton. C'est pour cela qu'il y a eu une rétrocession de 2 points d'impôts aux communes. Ces engagements vont s'étaler sur 2-3 ans, car il faut compter aussi la formation. Une guerre de débauche entre polices locales est exclue. Les locaux seront étudiés en fonction du personnel.

M. Frigerio demande si les tâches supplémentaires confiées à l'association seront enlevées aux gendarmes.

M. Quartier rappelle qu'il y avait 3 alternatives possibles pour nos communes soit la création de toutes pièces, l'association de communes ou le contrat de prestations avec la police cantonale. Paudex a toujours joué sur ce côté d'association. Le système de contrat de prestations avec Pully n'étant plus possible, le choix d'une association de communes est intéressant pour Paudex car la démocratie se trouve renforcée. Avant on achetait des services sans pouvoir discuter alors qu'au sein de l'association on est dorénavant partie prenante pour prendre des décisions fondamentales.

Les 60 unités de travail à la police cantonale étant maintenues, l'effectif est donc augmenté, car il faut faire face à une constante augmentation du besoin de sécurité et les contraintes légales augmentent également. Il n'est pas prévu de diminuer l'effectif, car la société est de plus en plus obsédée par le côté sécuritaire.

M. Chatelan demande, concernant la coordination, si un policier peut avoir accès à des informations sur un plan intercommunal. Quant au pouvoir de la police, il trouve qu'on cloisonne et il craint que la police intercommunale ne puisse agir au-delà des frontières des communes concernées, et par exemple ne puisse poursuivre un malfrat qui part du côté de Lutry.

M. Quartier dit que c'est technique et qu'il ne peut pas répondre sur la gestion de la coordination entre ces diverses communes. Il y a au niveau cantonal 1 ou 2 commissions.

Les tâches principales sont celles d'une police de proximité, mais en cas de grand banditisme il y a collaboration avec le Canton.

Le Syndic cite l'exemple du tireur de Montbenon, où les polices de Pully et environ ont été demandées à la rescousse pour le poursuivre.

M. Mongini, adjoint du commandant de la police de Pully, répond qu'il y a tous les mois des séances de coordination avec Paudex, Oron, Vevey, Lutry, pour évoquer les problèmes de la région ainsi qu'avec le centre de Police Secours Blécherette ainsi qu'avec Lausanne et l'APOL Ouest, ce qui fait 4 à 5 séances mensuelles de coordination.

M. Chaubert concernant l'art 26, demande qui peut contracter des emprunts pour l'association et qui garantit le déficit éventuel ainsi que les limites.

M. Quartier dit que ça fonctionnera comme au sein des communes. Le comité directeur présente un budget. Il y a une limite de 5 millions (pour véhicules, installations, etc.). Il n'y aura pas de déficit, car ce sont les 4 communes qui « épongeront » les éventuels déficits en proportion. Ce sont les comptes des communes qui seront grevés mais pas ceux de l'association.

Le document brun est passé en revue par page.

P 3 **M. Angeli**, dit qu'il y a une différence à la page 3 sur les chiffres de participation selon les comptes 2009 qui sont de CHF 177'406.-. Les chiffres de Paudex sont de CHF 185'704.- de charges pour l'année 2009 pour service police intercommunale.

M. Quartier dit que c'est du au fait qu'il y a un contrat de prestations de base et que s'y ajoutent plusieurs factures comme la gestion de la commission de police. De plus, on dépasse le contrat de base par des heures supplémentaires. Il faut retenir que ce financement ne doit globalement pas coûter plus cher aux communes, ni au Canton. La participation 2009 s'élève à CHF 6'400'000.- alors que la police future va coûter CHF 9'500'000.-. Cette différence de 3 millions sera financée par les 2 points rétrocédés par le Canton à la Commune.

M. Angeli demande à la p.3, la correction d'un chiffre CHF 132'657.60 alors qu'il s'agit de CHF 132'957.60 dans le tableau.

Il n'y a pas de remarque à l'annexe 2 aux statuts (tâches principales de l'association)

La discussion générale est ouverte sur l'ensemble du préavis

M. Chappuis demande si ce cahier des charges est très différent de celui qui existait avant.

M. Quartier dit que la police communale va avoir de nouvelles tâches, par exemple dépôts de plaintes, constats d'accidents avec blessés, éducation routière pour écoliers, affaires de violence conjugale. Avant il y avait une commission de police par commune, maintenant il y aura une seule pour l'ensemble des communes. Un règlement de police sera également à revoir en commun.

En plus de ces nouvelles tâches décidées par le Canton, des tâches ont été données à la police, appelées « 5^{ème} processus » telles que la police administrative, la gestion des signalisations routières etc. qui sont confiées à l'association.

M. Angeli demande comment ça se passera en cas d'admission d'une nouvelle commune.

Il pourrait y avoir une fusion des associations de communes. Mais il y a des spécificités et des tâches différentes entre les polices de campagne et les polices périurbaines.

Le comité directeur n'a pour l'instant pas envie de s'étendre en direction de la campagne.

M. Chaubert (n6 p7 document blanc), demande si des auxiliaires seront aussi engagés, pour contrôler des parcs à la place de personnel formé.

M. Quartier dit que le comité va étudier la chose, mais le corps d'auxiliaires qui existe déjà sera repris pour ce type de tâche.

Le préavis et ses conclusions sont passés au vote et acceptés à l'unanimité.

4. Communications municipales.

M. Voruz prend la parole au sujet du port et résume l'affaire depuis ses débuts :

Sur décision du Conseil communal, l'aménagement et l'agrandissement du Port de Paudex sont devenus une affaire exclusivement communale. Cela entraînait dès lors automatiquement le processus de concours selon la règle sur les marchés publics. Un groupe d'évaluation des offres (GEO) est constitué. Il comprend quatre municipaux, deux conseillers communaux, un membre de la Commission municipale d'urbanisme et M. Jean-Pierre Taillens, conseiller en marchés publics. 19 dossiers de pré-qualification sont déposés. 11 sont refusés, 8 retenus. Ces derniers sont analysés par le GEO selon des critères de sélection rigoureux. 3 candidats sont sélectionnés : BG Bonnard et Gardel à Lausanne, Perret-Gentil + Rey & Associés à Yverdon, Conus et Bignens à Lausanne. Après audition des trois candidats et notation des offres, le bureau Perret-Gentil + Rey & Associés remporte la palme. Les deux sociétés non retenues sont avisées. Elles ont la possibilité de déposer un recours auprès de la CDAP (Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal). Bonnard et Gardel prend acte de la décision. Conus et Bignens, lui, dépose recours. Les deux parties se retrouvent devant la Cour. Première séance très courte, l'avocat du recourant demandant la récusation d'un juge. Le dossier part au Tribunal cantonal. Durant ce temps, les avocats spécialisés dans ce genre de litige se consultent. Me Rodondi pour Paudex et Me Merx pour Conus et Bignens font savoir aux deux parties que ce genre de procès «peut être pénible et long à cause des recours possibles aux échelons supérieurs». Bref, un arrangement est dans l'air. Il aboutit à une convention aux termes de laquelle le bureau Conus et Bignens se verra confier des mandats de génie civil par la Commune. Cet engagement est subordonné «à la condition que les crédits soient votés par le Conseil communal d'une part et des possibilités de la Municipalité d'adjuger de gré à gré de telles prestations d'autre part. Il n'y a donc pas d'engagement ou de dépens financiers, puisque Conus et Bignens est placé sur la liste d'entreprises de génie civil à disposition de la Commune. La Cour a pris acte du retrait du recours, mettant ainsi fin à la procédure.

Le Syndic conclut en disant qu'on peut maintenant aller de l'avant avec ce projet qui, sans cette convention, aurait probablement retardé les travaux de 6 à 8 ans.

M. Crousaz demande si l'attribution des marchés publics est biaisée si l'on considère que des recours peuvent être faits à n'en plus finir.

M. Voruz explique que la loi sur les marchés publics est très complexe et surtout compliquée énormément des « petits » projets comme celui du port.

M. Crousaz demande s'il y a quelque chose que la Commune de Paudex avait fait faux.

Le syndic dit qu'il y a de multiples critères d'appréciation et de choix, prix, expérience, etc.

M. Reichen précise que pour la crèche il y a une procédure sur invitation, mais par chance il n'y a pas eu de recours et le chantier n'a pas eu de retard.

M. Frigerio trouve que c'est le bureau Conus & Bignens qui est en litige avec la Commune et pas le contraire et ne comprend pas pourquoi on leur donne encore des mandats.

M. Reichen dit qu'un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès. Il y a des travaux à faire, on peut les leur attribuer, on les mettra en compétition afin de liquider cette opération. On veut progresser, cette solution ne coûte rien et c'est dans l'intérêt de toutes les parties.

M. Frigerio trouve pas normal qu'on ait déjà du payer CHF 200'000.- il y a deux ans à ce bureau.

M. Meystre dit que CHF 85'000.- ont été versé pour une étude de faisabilité qui a permis de préparer l'appel d'offres. Le solde était des études qu'on aurait dû faire de toute façon, quel que soit le mandataire. Ensuite quand un bureau d'ingénieur fait une étude préalable pour un privé et que le conseil dit que ce ne doit pas être privé, on ne peut pas accepter un bureau qui propose un projet avec 35% de rabais, c'est pour cette raison qu'ils ont été évincés. La Municipalité n'avait pas envie de travailler avec ce bureau pour le port.

M. Grandjean s'était imaginé ne jamais voir ce port transformé. Il remercie la Municipalité d'avoir trouvé un accord pour débloquent la situation.

Le Président clôt la discussion en disant que dans tous les cas c'est une bonne chose d'avoir trouvé cette solution pour débloquent la situation, car on n'a jamais de certitude concernant la manière dont les tribunaux vont trancher.

M. Reichen a assisté au départ pour le camp de ski de Paudex ce matin. Il dit qu'il y a eu beaucoup d'émotion, car certains enfants quittaient leurs parents pour la première fois. Tout est au propice au bon déroulement du camp, la météo est bonne, la neige est là, l'encadrement est de qualité.

M. Quartier dit, concernant le passage sous-voie de la route du Simplon, que la décoration a été confiée aux écoles qui vont fournir les projets pour fin mars. Concernant l'Ecopoint du Coutzet, il annonce que les travaux commenceront le 21 mars et dureront environ 3 semaines, sans créer de problème de circulation.

M. Fontannaz, rappelle qu'une convention a été signée avec Pully pour la gestion et l'entretien des réseaux d'eau, d'électricité et d'éclairage public sur la Commune de Paudex. Des collaborateurs des SI de Pully relèvent les compteurs d'eau et d'électricité et transmettent les résultats à Romande-Energie. Ils s'occupent également du renouvellement des compteurs et de l'installation de compteurs de chantiers. L'entreprise Cardinaux Electricité SA, qui connaît bien le réseau de Paudex, collabore pour l'électricité et l'éclairage public.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, il y a un service de piquet commun pour les Communes de Pully, Paudex et Belmont. Des employés de la société STS SA de Penthaz participent au service de piquet commun pour l'eau. Pour 6 mois il y a eu 32 heures d'intervention sur le réseau électrique et 9 heures sur le réseau d'eau.

Les tarifs d'électricité sont disponibles sur le site internet communal. Il y a une nouvelle grille tarifaire, avec de doubles tarifs pour les clients pro (15-16 clients) et le tarif chauffe-eau a été supprimé. La majorité des clients restent en tarif simple où il n'y a aucun changement. Concernant le tarif double, les heures pleines sont tous les jours de 6h00 à 22h00 et les heures creuses de 22h-6h00 sans différence de tarif le week-end.

5. Proposition individuelle et divers

La parole n'est pas demandée.

Le Syndic remercie encore M. Quartier pour la préparation du préavis et le Conseil communal de l'avoir accepté.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 21h35

La prochaine séance est fixée au lundi 16 mai 2011 à 20h00

Le Président

La Secrétaire

Jean-François Spring M.-Ch. Capt